



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Hygiene et securite

Question écrite n° 15479

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention du M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le rapport qu'il a presente le 10 mai dernier au conseil des ministres, au sujet de la politique energetique de la France. Il avait precise dans son rapport que « les pouvoirs publics devraient egalement faire face a la dimension ecologique de la consommation d'energie en France » et qu'il fallait donc diminuer la combustion des energies fossiles (et donc le charbon) afin de reduire l'emission de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxyde d'azote (NO_x), facteurs de pollution acide destructive des forets, et de gaz carbonique (Co₂), phenomene contribuant a l'effet de serre. Cependant, il lui rappelle que de nombreuses familles utilisent encore le charbon comme principale source d'energie et plus particulierement dans le Pas-de-Calais. En consequence, il lui demande s'il ne peut etre mis en place une technique de traitement de ce charbon afin de le rendre plus « propre » et d'eviter ainsi les emissions de produits toxiques.

Texte de la réponse

Reponse. - La France a deja considerablement reduit l'emission de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxydes d'azote (NO_x) et de gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphere grace, notamment, a la mise en oeuvre d'une politique ambitieuse d'economie d'energie et au developpement soutenu du programme de production nucleaire d'electricite. Depuis 1980, les emissions de SO₂, NO_x et CO₂ ont ete respectivement reduites de 63 pour cent, 6 pour cent et 25 pour cent. Ces bons resultats placent la France en tete parmi ses grands voisins si on compare les emissions en donnees brutes comme en donnees rapportees au PIB, a la superficie ou a la population. Conformement aux orientations gouvernementales, toute decision future de politique energetique devra tenir compte des objectifs de lutte contre la pollution. Pour l'avenir, la substitution du nucleaire aux combustibles fossiles etant en France presque achevee, de nouvelles reductions des rejets polluants peuvent etre attendues de l'application de la directive europeenne limitant les emissions des grandes installations de combustion. S'y ajoute la poursuite des efforts d'economie d'energie, qui contribuent directement a la reduction de la pollution globale et, en particulier, de celle generee par les petites installations des foyers domestiques. Il n'existe malheureusement pas a l'heure actuelle de dispositifs economiquement acceptables permettant de reduire significativement les emissions de SO₂, NO_x et CO₂ lors de la combustion de charbon en foyers domestiques, ni par une preparation du charbon ni par un aménagement des equipements de combustion. Ce marche est toutefois en regression reguliere ; son incidence sur l'ensemble des emissions effectuees au niveau national devrait a l'avenir rester tres limitee.

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15479

Rubrique : Charbon

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire
Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3130